Image not found or type unknown

Congés payés qu'on me reclame

Par **loelia**, le **09/07/2014** à **14:15**

Bonjour je me tourne vers vous pour un petit soucis mon mari a recu deux chèques de congés payés j ai apeler sa societe pour savoir pourquoi il les avait recu ils nous on dit c etait une erreur de leur part qu on pouvait garder les chèques mais que les 25 jours quand il les prendrai seront a leur compte normal .le soucis c est qu on a deposer les chèques et que maintenant il nous les reclames quand on leur demande en plusieur fois il veulent rien savoir et demande la restitution des cheques. que faire on til le droit

Par **P.M.**, le **09/07/2014** à **15:34**

Bonjour,
Normalement, les congés payés sont fait pour être pris et ne peuvent pas être indemnisés sans l'être sauf en cas de rupture du contrat de travail...
Si le salarié reçoit un indu, il doit normalement le rembourser mais l'employeur ne peut pas exiger que ce soit par retenues supérieures à 10 % du salaire...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés